

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05069
Numéro SIREN : 799 527 908
Nom ou dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt 21093

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/21093

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de commissaire aux comptes suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 799 527 908

N° gestion : 2017 B 05069



A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros
Siège social : Eurosquare 1, 151-161, boulevard Victor Hugo - 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
799 527 908 RCS Bobigny
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MAI 2020 **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt,
Le 15 mai,

La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de 7.851.636.342 euros, dont le siège social se trouve 12, place des Etats-Unis, CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304187 701, ès qualités de Fiduciaire, représentée par M. Jean-Luc Kleis et M. Bertrand Maffray, dûment habilités aux fins des présentes

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») titulaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société A Locomotive Pool Structure 1, société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 527 908 (ci-après la « Société »),

Conformément aux instructions de la société Akiem Holding, société par actions simplifiée au capital de 195.527.060 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 524 243, constituant aux termes du contrat de fiducie sur actions conclu avec l'Associé Unique ès qualités de fiduciaire, le 05 septembre 2019 (ci-après le « Constituant »),

Après avoir pris acte que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société a été préalablement informée des présentes décisions.

.....

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat de Président de la Société de M. Renato De Lussu et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président prend acte que le mandat de Président de la Société de M. Renato De Lussu arrive

1



à échéance à compter de la date de signature des présentes Décisions statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Associé Unique prend acte que par Décision en date du 23 avril 2020, le Comité de Surveillance de Akiem Group a approuvé le renouvellement du mandat de Président de la Société de M. Renato De Lussu.

L'Associé Unique décide en conséquence de renouveler à compter de la date de signature des présentes Décisions de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le mandat de Président de la Société de :

Monsieur Renato De Lussu
Résidant 32 rue des archives, 75004 Paris,
Né le 11/10/1969 à Paris 4ème (75)

et ce, pour une durée de trois exercices, qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de la Société de l'exercice à clore le 31 décembre 2022 de la Société.

M. Renato De Lussu déclare accepter le renouvellement de son mandat et n'être frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

L'Associé Unique, en accord avec Monsieur Renato De Lussu, décide que Monsieur Renato De Lussu exercera son mandat de Président de la Société, suite au renouvellement de celui-ci, à titre gratuit, mais aura néanmoins droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée.

.....

SIXIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société de PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, demeurant 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, arrive à échéance à l'issue de la présente réunion, et que par Décisions en date du [...] mai 2020, les associés de la Société Akiem Group ont approuvé le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société de PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit de la Société pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale de la Société appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

2



Cette décision est adoptée.

SEPTIEME DECISION

Nomination du Commissaire aux comptes suppléant de la Société

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société de M. Jean-Christophe GEORGHIOU arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, et que par Décisions en date du [...] mai 2020, les associés de la Société Akiem Group ont approuvé la nomination de M. Patrice MOROT, demeurant 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, décide de nommer M. Patrice MOROT, demeurant 63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société pour une durée de 6 exercices, qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale de la Société appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Cette décision est adoptée.

.....

HUITIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme.



Renato De Lussu
Président de ALPS1